

ASSOCIATION « DELPHINE CENDRINE »

LA GARLANDE - 31590 VERFEIL

DANS CE NUMÉRO :

<i>Présentation des vœux</i>	1
<u>Nos démarches:</u>	
- 7 ^{ème} journée des associations de victimes.	1
- Le 14 Juillet 2007	2
- Rendez-vous au Ministère de la Justice	2
- Hommage rendu à Cendrine	2
- Rendez vous au Ministère de la Justice	2-3
- Procès tronqué à Pau	3
- Rencontre avec le directeur de cabinet du ministère de la justice	3
- Lettre adressée à la commission des lois	4
- 1 ^{ère} lecture du texte à l'Assemblée Nationale.	5-6
<u>Nos perspectives</u>	6
- Lettre pour nos sénateurs	
- Colloque à Pau	
<i>Bulletin d'adhésion</i>	6

Les Presses qui nous suivent :

Des chaînes T-V nationales:
TF1 (J.T de 20H), France 2
(J.T de 20h), France5 (C dans
l'air), Canal plus.

Des chaînes T-V locales:
M6 Toulouse, France 3, TLT.

Des presses écrites: le figaro, et
quelques journaux locaux com-
me la Dépêche du midi, le Dau-
phiné, la Montagne, etc.

Des radios: Euro1, RMC, Sud
radio, radio canal sud.

Chers adhérents,

l'association vous souhaite à tous une bonne année 2008, et espère qu'elle sera meilleure que celle qui s'est achevée.

L'année 2007 a été chargée pour notre combat, plusieurs rendez-vous importants ont eu lieu avec le Ministère de la Justice montrant à chaque fois une réelle écoute de l'irresponsabilité pénale.

A coté de cela malheureusement des procédures tronquées, des non-lieux, peu de place pour les victimes, pour la reconstruction, beaucoup d'ignorance y compris devant la gravité de l'acte et le risque de récidive, des malades très dangereux « réinsérés » rapidement dans le tissu social toujours sans qu'aucune mesure de sureté ne soit réellement prise.

Cette réalité décriée par toutes les familles de victimes appuie la nécessité de modifier cet article 122.1 du code pénal.

Ceci dit l'aube de cette nouvelle année s'annonce encourageante. Un projet de loi présenté par Mme Rachida Dati a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale (09/01/08). On espère maintenant que ce projet aboutira cette année avec le vote au sénat et celui de la deuxième lecture.

Stéphanie Roques.

Nos démarches:

Compte rendu de la 7^{ème} journée des associations de victimes (06/07/07)

Ces rencontres annuelles sont organisées par le Ministère de l'Intérieur. Notre Association n'avait pas l'habitude d'y assister pour des raisons de coût, de déplacement pour une journée.

Le 4 Juillet 2007, le Colonel Gazan m'a informé que la Ministre de la Justice serait présente le 6 Juillet 2007 et qu'il y avait possibilité d'échanger avec elle. J'ai donc décidé de partir à Melun à l'Ecole d'Officier de la Gendarmerie Nationale.

3 thèmes y ont été abordés, à savoir : l'accueil et l'accompagnement des victimes, l'avocat et la victime et l'accompagnement de la victime au Procès.

Lors des débats, j'ai à chaque fois orienté la discussion sur les difficultés rencontrées par les victimes de l'Irresponsabilité Pénale.

Cette journée s'est terminée par le discours de Mme Michèle Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur et de Mme Rachida Dati, Ministre de la Justice.

Ce que l'on a retenu de leurs propos est une volonté de redonner une place essentielle à la Victime, qui est souvent oubliée par la victimisation de l'agresseur.

Mme Rachida Dati a fait part de sa volonté de créer une Commission de Victimes pour contrôler le fonctionnement et le respect du Droit de la Victime dans les Tribunaux.

Autour d'un cocktail nous avons pu échanger directement avec les Ministres. J'ai pu échanger avec Mme Rachida Dati qui m'a fait part de l'intérêt qu'elle portait aux droits des Victimes de l'Irresponsabilité Pénale.

Elle m'a promis une convocation rapide à son Ministère.

M.Christian Stawoski

Invitation à la célébration de la Fête Nationale

Dans l'optique de reconnaître les victimes anonymes et de rendre hommage à leur combat, les représentants de notre association dont Mr Alzieu et Mr Stawoski ont eu l'honneur d'être invité par le Président de la République pour la célébration du 14 Juillet.

Après avoir assisté au défilé sur les Champs Elysées, l'association a participé à la Garden Party au cours de laquelle le chef de l'Etat accompagné de tout le gouvernement a fait une brève allocution en faveur des victimes et des personnes qui mettent leur vie en danger pour sauver d'autres personnes.

Bien que l'association ait été honorée de ce geste, de la reconnaissance de son travail le seul esprit partisan qui l'a réellement motivé à participer restait la cause de son combat et l'espoir de pouvoir une fois de plus faire entendre la raison de cette invitation.

Mr Stawoski et Mr Alzieu ont pu échanger quelques minutes avec Rachida Dati au sujet de l'irresponsabilité pénale. Cet échange s'est soldé par un rendez-vous au Ministère de la Justice qui a eu lieu le 26/07/07.

Stéphanie Roques

Compte rendu du rendez vous du 26 juillet 2007 au ministère de la justice.

Dès le 15 Juillet je recevais une convocation pour le 26 avec Monsieur Guéant, Conseiller technique du droit des victimes au Ministère de la Justice, afin de lui remettre, après deux heures d'entrevue, un Dossier complet avec une proposition de modification de l'Article 122.1 du Code Pénal.

Je lui ai précisé les avantages de cette modification, pour aussi bien :

- Les victimes
- Les Juges
- Les Avocats
- Les Psychiatres.

Ce dossier a été remis à Madame Alexandra Onfray qui est la rédactrice de la loi relative à la rétention de sûreté.

M. Christian Stawoski

Hommage annuel rendu à Cendrine

Comme chaque année, le 14 Aout 2007 à Montrabé un hommage a été rendu à Cendrine. Cela fait déjà neuf ans que cette jeune fille a perdu la vie dans ce salon de coiffure.

Sa famille, des membres de l'association dont des élus et des victimes sont venus se recueillir en sa mémoire et en la mémoire de toutes les victimes de l'irresponsabilité pénale.

Lors de ce rassemblement M Stawoski a tenu à dire qu'il était conscient du « dérangement » occasionné chaque année pour les habitants de Montrabé. Il a ajouté qu'il enverrait d'ailleurs une lettre afin de s'excuser auprès d'eux une fois que ce combat aboutira, c'est-à-dire quant l'ignorance et la négligence laissera place à la reconnaissance de la victime (à son droit à la vie, à sa défense) et à la mise en place d'un réel encadrement de ces individus très dangereux.

Rendez-vous en tant qu'association de victimes au ministère de la Justice (09/10/07).

Madame la Garde des sceaux a reçu plusieurs associations de victimes en vue de leur exposer des projets de lois. Ces mesures visent à redonner aux victimes leur place dans le monde juridique et à lutter contre les récidives.

Par la suite, un échange s'est instauré entre les représentants de son cabinet (M. Noël Stéphane, Mme Onfray Alexandra, M. Guéant François, et Mme Tuyau) et les associations sous forme de questions-réponses.

Pour ne revenir qu'au sujet qui nous intéresse, dans son allocution Rachida Dati a clairement dit ne pas vouloir remettre en cause l'irresponsabilité pénale mais vouloir réfléchir sur une audience particulière d'impunabilité car « les non-lieux sont une cruauté pour les victimes ». Elle a parlé des rapports sérieux dits Burgelin et Garraud qui décrivent la situation et qui apportent des pistes de réflexions quant aux solutions à apporter. Elle a également parlé, de façon plus générale, de la mise en place d'un suivi pour les délinquants sexuel et d'autres criminels dangereux en mars 2008 et de la possibilité de créer des hôpitaux fermés.

Lors de l'échange Mr. Stawoski a parlé de l'affaire de Lormont et de ses doutes quant aux hypothèses des experts psychiatres, d'autant plus que les décisions de justice ne reposent que sur un débat d'experts. Par ailleurs, de façon récurrente un problème dans le monde des experts et ressorti de la part de toutes les associations de victimes confondues, quelques soient les types d'affaires et les compétences de ces derniers.

Par la suite, M Stawoski a demandé « quand la justice va-t-elle supprimer les non lieux ? » ; « nous on est victimes et on reste victime ! » ; il désirait également connaître les suites que le ministère allait donner au dossier qu'il avait déposé le 26/07/07 sur l'irresponsabilité pénale.

Le ministère a assuré que son dossier n'était pas laissé de côté ; qu'il existait des rapports de l'Etat sur ce sujet très explicites sur la situation et sur des idées de solutions mais que jusqu'à maintenant aucune volonté politique n'était suffisante pour les porter en avant. Cet interlocuteur a dit « Madame la Ministre a dit qu'elle allait faire quelque chose et elle le fera ». Il a confirmé la réflexion sur l'audience d'impunabilité, l'inscription au casier judiciaire, une meilleure formation des experts et pour les expertises une décision collégiale. Il a réaffirmé qu'il n'était en aucun cas souhaité de revenir sur l'irresponsabilité pénale et a ajouté que ce ministère souhaitait travailler en collaboration avec le ministère de la Santé sur ce sujet.

De façon générale, il est ressorti de cet échange un sentiment d'écoute, de compréhension et de respect. Ce ministère semble se préoccuper de la place de la victime et vouloir instaurer un vrai échange avec les associations qui connaissent la réalité du terrain. Rachida Dati a d'ailleurs rendu hommage à leur travail et a montré que ce ministère s'inspirait de leurs propositions pour faire progresser la Justice.

Melle Roques Stéphanie.

Procès tronqué pour les deux victimes du double meurtre de Pau et pour leurs familles (07, 08, 09/11/07)

Les victimes de Pau, en plus du drame qu'elles vivent, ont dû se battre pendant près de 3 ans pour obtenir un semblant de procès.

Le 7, 8 et 9 Novembre 2007 un Procès en appel à la décision de non-lieu s'est tenu à Pau.

Un demi-procès, avec l'incompréhension des victimes, qui restent sans réponse à leurs questions et à leurs doutes.

Je rappelle que Romain Dupuy est venu dire à ce procès, que ce jour là il avait fumé plus d'une vingtaine de cigarettes de cannabis et s'était excité sur un jeu violent de vidéo.

Est-ce le malade ou le drogué qui a tué ?

On apprend qu'il serait rentré chez sa compagne 3 heures après ses actes d'assassinat, propre sans aucune trace de sang sur lui. De quelle complicité a-t-il bénéficié ?

Une psychologue qui a questionné Mme Dupuy (mère), raconte des propos de Mme Dupuy plus que tendancieux.

On apprend que les éléments qui pourraient appuyer la thèse de la schizophrénie, n'apparaissent que 8 mois après son arrestation dans les rapports d'experts.

Y-a-t'il une préparation de la défense pour orienter vers l'Irresponsabilité Pénale ?

Puis le Procureur, lors de sa plaidoirie n'hésite pas à citer des témoignages de la famille, bien sûr indiquant l'Irresponsabilité.

Mais cette demi-procédure n'a pas permis aux parties civiles de questionner ces dits « témoins ».

Cette procédure ne répond à aucune question et ne peut en aucun cas satisfaire les victimes.

M. Christian stawoski

Rendez-vous avec le directeur du cabinet M. Noel Stéphane (10/11/07)

Le 9 Novembre 2007, lors de mon retour du demi-procès de Pau, Monsieur Guéant du Ministère de la Justice m'a appelé, je lui ai fait part de mes sentiments sur cette procédure de Pau, et que j'aimerais échanger sur ce sujet avec Madame le Ministre de la Justice.

Le 10 Novembre 2007 au matin, le Ministère m'appelle pour me faire savoir que je peux être reçu à la Préfecture de Toulouse par Monsieur Stéphane Noël, Directeur adjoint de Cabinet de Madame le Ministre de la Justice.

J'ai accepté et j'ai demandé à être accompagné par Maître Bénayoun afin qu'il traduise dans des termes juridiques mes réflexions sur ce procès de Pau.

Après avoir expliqué notre ressenti sur ce procès de Pau, nous avons fait part de nos réflexions sur la Réforme de l'Irresponsabilité Pénale. Monsieur Noël nous a écoutés et nous a indiqués qu'il allait nous inscrire pour une audition à la Commission des Lois.

Cette proposition qui a été faite à la Commission des Lois n'a pas été retenue par celle-ci.

Nous avons remercié Monsieur Noël de son écoute sur ce sujet.

M.christian Stawoski

Bulletin n°10

Association
« DELPHINE CENDRINE »
Mr STAWOSKI Mr ALZIEU
« La Garlande »
31590 - VERFEIL

Téléphone : 05 61 35 67 34
06 03 39 29 93
05 61 53 91 52

CONTACTEZ NOUS
WWW.CENDRINE.ORG

*Ce site vit,
grâce à l'aide de la
Sté ABSOLOM
27, Route de Monbrun
MONTGISCARD*

*Pour votre site personnel ou
commercial :
Consultez de notre part
Mr CLAUZEL
Au 06.63.48.26.01
Ou sur Internet
www.absolom.fr*

Lettre adressée aux membres de la commission des lois

15 décembre 2007

Depuis bientôt 10 ans, nous nous battons pour obtenir la Modification de l'Article 122.1 du Code Pénal avec le Droit à une vraie Procédure pour les victimes.

- Le 18 Décembre 2002, nous avons déposé un 1^{er} dossier à Monsieur Muller Conseiller du Ministre de la Justice Monsieur Perben.

Ce dossier a débouché sur l'intervention de Monsieur Perben à Lyon le 15 Septembre 2003, où il annonçait sa volonté de modifier l'Article 122.1.

- En 2003 une Note d'Orientation sera faite à la demande de Monsieur Perben.
- Puis le Rapport Burgelin en 2005 regroupera le travail des 2 Ministres concernés, la Justice et la Santé.

- Début 2005, avec Monsieur Bernard Debré, j'ai pu pendant trois jours à l'Assemblée rencontrer plusieurs d'entre vous.

Ceci débouchera sur un document signé par plus de 200 Députés, dont certains d'entre vous. Ce document demandait la Modification de l'Article 122.1 du Code Pénal et précisait,

Quatre Points :

- Un vrai procès déterminant tous les responsables directs et indirects.
- Un vrai statut de victime avec accès aux soins gratuitement.
- La gratuité de la Justice pour les crimes de sang et tentative de crimes de sang.
- Un accompagnement médical et social des malades dangereux avec un suivi judiciaire afin d'éviter les récidives. (Exemple : l'Allemagne).

De nombreux rendez-vous se succéderont avec les élus et les trois Ministères concernés, Justice Santé et Intérieur.

Après avoir écrit à notre nouveau Président de la République, et à notre Ministre de la Justice, nous avons été conviés à venir le 26 Juillet 2007 au Ministère de la Justice.

Ce rendez-vous nous a permis d'expliquer une fois de plus nos demandes. Nous avons remis un dossier avec une proposition de Modification de l'Article 122.1. (Dossier ci-joint).

Il faut avouer qu'à la suite de cette visite un vrai échange s'est installé entre notre Association et le Ministère de la Justice, rencontres, communications téléphoniques, et lettres électroniques fréquentes.

Mesdames et Messieurs, début janvier vous aurez à vous prononcer sur un Projet de Loi relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'Irresponsabilité pour cause de trouble mental. Ce Projet est aux yeux des victimes une avancée importante, d'une part la reconnaissance de l'acte et d'autre part le statut de victime.

Mais si vous lisez attentivement notre proposition, elle allait plus loin sur 2 points.

D'abord la certitude d'une véritable enquête.

Je vous rappelle que la Note d'Orientation de 2003 et le Rapport Burgelin appuyaient sur le fait que toute enquête s'arrête dès lors qu'il y avait possibilité d'irresponsabilité pénale. Ceci a pour conséquence un Dossier vide. Alors, lorsqu'une affaire allait aux Assises, il n'y avait rien d'autre à débattre que les rapports d'experts.

Deuxième point, ce que nous appelons les responsabilités indirectes et que le Ministère appelle « la complicité active ou passive ».

J'ai eu sur ces deux points, des éléments rassurants du Ministère, mais nous pensons qu'il faut que ces 2 points soient bien exprimés dans ce projet de loi.

Il ne faut plus que les victimes soient obligées de porter plainte en Constitution de Partie Civile, avec dépôt de Caution quand elles sont à la recherche d'explications.

En somme, nous voulons un Vrai Procès avec de Vraies Réponses où les responsabilités indirectes seraient établies avec l'application de l'Article 121.3 et autres.

Nous comptons sur votre compréhension et nous vous invitons à lire notre projet afin de compléter avec des amendements à la demande des victimes.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission des Lois, nos salutations les plus dévouées.

Monsieur Christian STAWOSKI
Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

1ère Lecture à l'Assemblée Nationale du Projet de Loi relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'Irresponsabilité pour cause de trouble mental. (8 et 9 Janvier 2008)

Malheureusement, malgré le travail que nous avons effectué depuis 10 ans, nous avons assisté à un débat politicien de bas niveau.

Opposition de Monsieur Vaxes et Madame Fraysse.

Opposition de Mme Guigou, de M. Jean-Marie Leguen, de M. Raimbourg, de M. Blisko et de M. Le Bouillonnet. Ceux-ci font remarquer que le Ministère de la Justice répond à la sensibilisation qu'à déclenché l'affaire de Pau, et aux propos du Président de la République sur le sujet.

Ayant assisté au débat, je me suis permis d'adresser aux opposants le texte ci-joint.

Un seul Député a réagi, Monsieur Dominique Raimbourg, qui m'a fait part que si le texte de l'Irresponsabilité Pénale avait été présenté séparément, l'opposition aurait laissé le texte passer sans pour cela approuver, pour faire seulement leur travail d'opposition.

Monsieur Raimbourg m'a fait part qu'il me recontacterait avant la 2ème lecture à l'Assemblée.

Je lui ai indiqué que de nombreux socialistes soutiennent nos demandes à travers notre Association.

Je constate avec plaisir que nos 10 ans de travail ont commencé à être compris, même si la politique oblige un spectacle pourtant inutile aux yeux des victimes.

M. Christian Stawoski

14 janvier 2008

LETTRE OUVERTE A MADAME ELISABETH GUIGOU, ET A MESSIEURS JEAN-MARIE LE GUEN, DOMINIQUE RAIMBOURG, SERGE BLISKO, JEAN-YVES LE BOUILLONNET

Madame et Messieurs,

Permettez-moi de vous interpellier suite au débat à l'Assemblée Nationale du 8 et 9 Janvier sur le Projet de Loi relatif à la Rétention de Sûreté et à la déclaration d'Irresponsabilité Pénale pour cause de trouble mental.

Je suis coprésident de l'Association « Delphine Cendrine » association de lutte pour les victimes en cas d'Irresponsabilité Pénale.

J'étais présent à l'Assemblée à tous les débats du 8 et 9 Janvier 2008.

Je regrette la confusion qu'il y a eu entre les malades pédophiles et les Irresponsables mentaux.

Je pense qu'il aurait fallu traiter ces sujets séparément, bien que dans les 2 cas, ce sont des malades qui agissent sous les faits d'une pulsion au moment de l'acte.

Je suis d'accord que la compassion n'est le monopole de personne. Comme les victimes, la compassion est aussi bien à droite qu'à gauche.

Mon combat pour l'Irresponsabilité Pénale et les échanges avec les gouvernements ne date pas seulement depuis le drame de Pau.

Mes premiers courriers ont été adressés à vous, Madame Guigou, en 1998 après l'assassinat de notre fille. Vous étiez alors Ministre de la Justice. Je demandai déjà une procédure non pas pour juger les fous, mais pour juger un acte et comprendre le comportement de l'entourage social, familial et médical qui a permis, et permet souvent au malade, de passer à l'acte, et souvent aussi de récidiver.

Depuis 10 ans je vais dans les Tribunaux où certaines affaires vont aux Assises et se terminent par un acquittement pour Irresponsabilité Pénale, et je regrette que les Députés qui débattent de ce sujet ne l'aient pas fait.

Je n'ai jamais vu un malade incohérent à la barre.

Dans 80% des cas, les malades qui passent à l'acte ont un problème avec la drogue et l'alcool, alors est-ce le malade ou le drogué qui tue ?

On a beaucoup parlé de l'affaire de Pau, mais étiez-vous présent à ce Procès, où un jeune homme sevré de sa drogue est venu dire à la barre qu'il avait fumé une vingtaine de cigarette de cannabis ce jour là, et qu'il s'est excité sur un jeu violent à la console avant de préparer son acte avec précision.

Étiez-vous là quand les victimes ont appris que ce jeune homme a fini ces méfaits vers trois heures du matin et ait réapparu à 6 heures chez sa compagne sans aucune trace de sang et ses coupures soignées ? De quelle complicité a-t-il bénéficié ? ! Les victimes n'auront jamais de réponse.

Cette demande de Réforme ne date pas de Pau, mais Pau aurait pu être évité.

Quand j'ai demandé une vraie justice pour donner tous les éléments aux victimes, vous-même, Madame Guigou ainsi que Madame Lebranchu, me répondaient en me proposant qu'une seule chose : (SAVIM) vous pouvez être indemnisé. A combien estimez-vous la vie d'un être humain ?

¶ Nous sommes de ceux qui veulent comprendre et savoir s'il y a des responsables indirects, responsables devant l'Article 121.3 du Code Pénal et nous donnons la priorité à ceci, avant même les indemnisations !!!
Je vous rappelle que c'est Monsieur Jean-Christophe Muller, Conseiller de Monsieur Perben, qui, le 18 Décembre 2002 a ouvert le dialogue avec les victimes, et c'est en Septembre 2003 que Monsieur Perben a fait l'annonce à Lyon de l'ouverture de ce « chantier » pour l'amélioration des lois sur l'Irresponsabilité Pénale. Certes, cette annonce était trop politicienne, ce que nous avons de suite regretté.
Enfin, pour vous dire l'importance de ces règles de sûreté, je vous citerai le cas de Tarare à côté de Lyon (non médiatisé), où un homme tuait un Père de famille à la sortie de l'école devant son fils de 7 ans. Certes, c'était un malade mais récidiviste pour la 5^{ème} fois, il avait déjà eu quatre non-lieux pour Irresponsabilité.
Je pourrai vous parler pendant des heures de cas similaires, mais je comprends que vous ne pouviez pas tout suivre.
C'est pour cela que je vous demanderai d'échanger avec vos collègues socialistes à l'Assemblée qui ont signé avec Monsieur Vaxès et Madame Fraysse, une demande de modification de l'Article 122.1 du Code Pénal avec un suivi judiciaire afin d'éviter les récidives en Septembre 2005. (Document à votre disposition).
Je travaille moi-même au sein de notre Association avec des élus Socialistes, Communistes, UMP et UDF, qui parlent de ce sujet d'une même voix.
Je vous invite, Madame et Messieurs à Toulouse pour échanger avec des victimes et des élus locaux qui soutiennent cette démarche, et ceci sans polémique, sans revendication quelconque, seulement échanger pour comprendre.
Je sais que vous ne répondrez certainement pas à mon courrier. Du reste, depuis 10 ans nous adressons 2 courriers individuels par an à chaque Député, je n'ai jamais eu de réponses de vous 5, alors que d'autres socialistes l'ont fait.
Bien sûr, je détiens tous les documents sur les propos de ce courrier.
J'espère que, même si je n'ai pas de réponse, voir l'Assemblée plus sereine à la deuxième lecture.
Merci de m'avoir lu, merci pour les victimes qui malheureusement sont de toutes tendances politiques.
Veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Christian STAWOSKI

Coprésident de l'Association « Delphine Cendrine »

NOS PERSPECTIVES:

- Suivre dans un premier temps les différentes étapes jusqu'à l'abrogation de la loi.
D'ailleurs une lettre est en cours de rédaction en vue d'attirer l'attention de nos sénateurs qui devront prochainement se prononcer sur l'irresponsabilité pénale.
- Dans un deuxième temps, si la loi passe, rester vigilant sur les moyens concrets mis en place pour que cette loi soit appliquée.
- La participation à un colloque sur l'irresponsabilité qui se tiendra à la faculté des sciences sociales des Pyrénées orientales le 21/02/08

----- ✂ -----
BULLETIN D'ADHESION 2008.

Nom: Prénom:
 :
Code Postal: Ville:
 :

Date: .../.../... et Signature:

- Je désire adhérer et soutenir votre action, ci-joint un chèque de 15 euros.
- Je désire soutenir votre action comme bienfaiteur, ci-joint un chèque de euros.

NB: *Ordre du chèque: Association « Delphine Cendrine »*

A la réception de ce bulletin vous recevrez une carte d'Adhérent. Merci de votre soutien.